célèbres personnages parmi ces 1,300 victimes; les corps des poètes André Chénier et Boucher ont été confondus dans cette fosse avec des prêtres, des nobles, des magistrats, des ouvriers.

— On lit dans le *Journal du Havre* :

« Il y a cent ans environ, le maréchal de Saxe écrivait que, pour tuer un soldat, il fallait dépenser au moins son poids de plomb. Ce résultat, qui semble étrange, s'est à peu de chose près reproduit à la bataille de Solferino.

» D'après des calculs qu'on peut regarder comme reposant sur des bases assez solides, il aurait été tiré du côté des Autrichiens, dans cette journée, 8 millions 400,000 coups de fusil, et l'on évalue à 2,000 hommes tués et à 10,000 blessés la perte que le feu de l'infanterie a fait éprouver à l'armée alliée. Chaque soldat atteint aurait donc coûté 700 coups de fusil, et chaque mort 4,200. Or, comme le poids moyen des balles est de 30 grammes, il aurait fallu au moins 126 kilogrammes de plomb par homme tué, en sorte qu'on retombe au moins dans l'évaluation du vainqueur de Fontenoy. »

— On lit dans la *Vigie de Dieppe* du 10 avril :

« Hier au soir, vers huit heures et demie, une aurore boréale magnifique, dont les rayonnements s'étendaient presque jusqu'au zénith, a illuminé l'horizon dans la direction de l'Ouest-Nord-Ouest Entre 11 heures et minuit les éclats du tonnerre se sont fait entendre, une forte chute de grêle les a accompagnés. Le thermomètre centigrade marquait 5 au-dessus de zéro. Il était au même degré ce matin.

» Le jour est avancé, et on voit encore de la grêle plaquée sur la terre

» On parle d'arbres fruitiers dont les bourgeons sont coupés.

» On annonce que la foudre a frappé l'église de Catteville, que les pompiers d'Envermeu s'y sont portés. Nous manquons de renseignements.

» A quatre heures après midi, la neige tombe à gros flocons. »

— Le *Courrier de la Vienne* raconte qu'il y a dix ans environ, un homme, plusieurs fois millionnaire, était arrêté au passage du pont de Coulon, sur la Sèvre, parce qu'il n'avait pas sur lui les cinq centimes nécessaires pour acquitter le péage.

— Je n'oublierai pas votre conduite à mon égard, dit-il au gardien du pont, je vous ferai perdre votre place.

La menace a été, en effet, exécutée. M. M.... est mort à Paris, et une des clauses de son testament porte :

« *Rachat du pont de Coulon.* — Les légataires ont mission de désintéresser les actionnaires et de faire que le passage du pont devienne gratuit. »

La prédiction qu'il avait faite à celui qui était chargé de percevoir le péage va donc s'accomplir : il perdra sa place, sera exproprié.... *pour cause d'utilité publique.* La commune de Coulon et les environs aimeront à bénir la munificence du donateur, et on saura trouver le moyen sans doute de créer un nouvel emploi au fonctionnaire dépossédé dont le zèle ardent a tourné à l'avantage de tous.

— *L'Indépendant* de Constantine rapporte que le 28 mars, un assassinat a été commis sur la personne du sieur Vainclair, minolier, dans une maison appelée le Moulin-des-Ruines, à 6 kilomètres de Batna, où, en compagnie de huit autres personnes, il était entré pour se rafraîchir.

Un coup de feu, tiré dans l'intérieur, par une des croisées, l'avait frappé mortellement au cœur.

On attribue ce crime à une vengeance du propriétaire d'un chien arabe que le sieur Vainclair avait tué le matin du même jour.

La justice a procédé à l'arrestation de plusieurs Arabes d'une tribu voisine, sur lesquels planent des soupçons.

— On lit dans le *Courrier de Lyon* du 6 avril :

« La police de Lyon a opéré lundi de cette semaine une arrestation qui paraît se rattacher au vol de diamants, évalués à 250,000 fr., commis au préjudice d'un bijoutier du Palais-Royal, et dont la plupart des journaux de Paris ont publié un récit circonstancié.

» Ce jour là, un individu d'une mine assez confortable, s'exprimant en français difficilement et avec un accent étranger, se présenta chez M. Marignat, bijoutier, rue Centrale, et lui demanda de lui prêter une de ces balances qui servent à peser les diamants, alléguant qu'il en avait besoin pour un partage de famille. Le bijoutier remit la balance contre la somme de 30 fr. qu'il exigea comme nantissement, et que l'étranger, qui n'avait sur lui que 25 fr., paya après être sorti pendant un instant, probablement utilisé par lui pour l'emprunter à un affilié faisant le guet en dehors.

» M. Marignat, dont les soupçons avaient été excités par les allures de l'inconnu, et qui avait déjà reçu l'éveil par les avertissements officiels reçus au sujet de cette affaire, fit part de ses conjectures à M. Emery, commissaire central de police. Celui-ci, pensant que l'étranger pourrait revenir pour restituer la balance après s'en être servi, fit surveiller les abords du magasin de bijouterie par des agents qui ne tardèrent pas à voir revenir le client de M. Marignat. Ils le suivirent à sa sortie. Celui-ci s'étant sans doute aperçu de l'attention dont il était l'objet, fit de nombreux détours pour dépister les agents; mais il ne put y parvenir et fut mis en état d'arrestation.

» Conduit pardevant le commissaire de police, il se déclara Anglais, exhiba un passeport anglais, et soutint n'avoir aucun hôtel. A l'en croire, il était arrivé le matin à Lyon, sans bagages et devait repartir le soir même. Inutile d'ajouter qu'il nia toute participation au vol des diamants.

» Néanmoins, à force d'informations, on parvint à savoir qu'il était descendu à l'*Hôtel de l'Univers*. La police s'y transporta, espérant y découvrir ses complices présumés. On apprit en effet qu'un monsieur et une dame y avaient pris leur logement en compagnie de l'individu arrêté. Ils avaient emprunté au maître de l'hôtel 240 fr., et lui avaient laissé en gage une montre et sa chaîne.

» Prévenu de l'arrestation de leur compagnon de voyage, ou la soupçonnant par le fait d'une absence prolongée, ils avaient brusquement disparu, en laissant, dit-on, leurs bagages qui furent fouillés, mais dans lesquels on ne trouva ni diamants ni indices révélateurs.

» Des dépêches ont été expédiées dans toutes les directions. Jusqu'à présent on n'a pas eu d'autres nouvelles. »

Exposition générale agricole de Paris.

Les personnes qui se proposent de faire figurer leurs produits à l'exposition générale de l'agriculture, qui va avoir lieu au mois de juin, aux Champs-Elysées, n'ont plus que jusqu'au 25 de ce mois pour faire leurs déclarations indispensables au ministère de l'agriculture.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

tout d'un œil scrutateur et de vous rapporter fidèlement ce que j'aurai vu.

— Mais la Gallicie est, dit-on, un très-mauvais pays, et les habitants sont mal disposés pour nous.

— On ne peut exiger qu'un peuple aime sur-le-champ ses oppresseurs.

— C'est, paraît-il, un pays tout à fait barbare, sans routes, sans hôtels, où l'on fait plusieurs milles sans rencontrer une habitation, exposé à être assailli par des brigands. O mon fils, remets au moins ton voyage à une saison plus douce, j'en crains pour toi les fatigues et les dangers.

— Moi, madame, je ne partage point ces craintes. Les fatigues se supportent, et les dangers ne m'effraient pas! Je vous en prie, ne me refusez pas la permission de visiter ces nouvelles provinces.

— Mais il est impossible de les parcourir en voiture dans cette saison.

— Je voyagerai à cheval.

— Par cette température rigoureuse! Tu oublies, mon fils, l'impossibilité du transport des vivres, et il n'existe pas d'hôtels. De quoi vivras-tu? où passeras-tu les nuits?

— Partout où la nuit me surprendra, soit dans une hutte de paysan, soit à cheval, soit couché sur la terre. Quant à la nourriture, il ne manquera pas, je pense, un morceau pour moi là où tout un peuple trouve sa subsistance. Si, au contraire, des milliers d'hommes y endurent la faim, n'est-il pas juste que leur prince souffre avec eux, s'il ne peut les soulager? Encore une fois, je demande à Votre Majesté la permission de partir aujourd'hui pour la Pologne.

— Tu le veux, mon fils. Pars donc, et que Dieu soit avec toi, dit l'impératrice en lui tendant une main qu'il baisa en prenant congé d'elle. Un mot encore, mon fils! Sais-tu que l'infortunée comtesse Wielopolska s'est donné la mort pour ne pas survivre au malheur de la Pologne?

— Je le sais, dit tranquillement l'empereur.

— Peut-être ferais-tu bien de retarder ton départ d'un jour. Tous les Polonais présents à Vienne suivront le convoi funèbre; tu pourrais imiter leur exemple : ce témoignage public d'intérêt pour cette femme que nous avons connue tous deux et que nous avons reçue souvent, produirait une impression favorable sur nos nouveaux sujets. J'ai défendu de parler de son suicide afin qu'on ne lui refuse pas la sépulture en terre bénite; on dira qu'elle est morte d'une attaque d'apoplexie.

— La comtesse Wielopolska ne sera pas enterrée ici, madame, dit Joseph. Le comte de Kamienski va faire transporter le corps en Pologne. Près de Cracovie s'élève un monticule au pied duquel, suivant la tradition, repose la première reine de Pologne, la belle Wenda. La dernière Polonaise, la belle Anna Wielopolska, sera enterrée sur le sommet de ce monticule par les soins de ses amis. Ce cœur héroïque ne peut trouver de repos que dans la sainte terre de la Pologne. La Pologne tout entière est son tombeau, et j'irai planter quelques fleurs sur cette tombe.

FIN.

KERMESSES.

Dimanche 15 avril.

Roubaix.

CHEMIN DE FER
DE
SÉVILLE-XÉRÈS-CADIX

Souscription à 20,000 actions de 500 f.

CAPITAL & REVENU GARANTIS.

Le principe de garantie récemment inauguré par les fondateurs de la ligne ferrée de Sarragosse à Pampelune, ouvre à l'association des capitaux une voie nouvelle, où doivent entrer tous ceux qui, promoteurs d'une entreprise sérieuse, ne l'offrent à la souscription publique qu'après en avoir scrupuleusement étudié les ressources et l'avenir.

Les fondateurs du chemin Séville-Xérès-Cadix, se trouvant dans ces conditions, ont résolu de faire une nouvelle application de ce principe, aujourd'hui consacré par le succès. Ils n'ont même pas craint de le compléter et de l'élargir encore, par suite de cette considération : que l'entreprise qu'ils proposent a traversé la période d'achèvement pour entrer dans celle du produit.

La société du chemin de fer de Séville-Xérès-Cadix a été fondée par la Compagnie générale de Crédit en Espagne. La construction de cette ligne a été menée à bonne fin sans l'aide d'aucune souscription publique.

Elle est depuis le 1er mars dernier en exploitation sur la plus grande partie de son parcours.

Les travaux étant à peu près achevés, on sait déjà d'une façon certaine ce qu'elle aura coûté; son exploitation étant ouverte, on peut, dès à présent, déterminer, d'après des données précises, ce qu'elle rapportera.

C'est donc entourés et fortifiés par tous ces éléments de conviction positive que les fondateurs du chemin de Séville-Xérès-Cadix mettent aujourd'hui à la disposition du public 20,000 actions de cette ligne, en garantissant à la fois, pendant cinq ans et six mois, le capital qu'elles représentent et un *minimum* de revenu de 7.45 0/0 en moyenne

Ces actions sont la propriété de la Compagnie générale de Crédit en Espagne; elles sont émises pour son compte par la maison LES FILS DE GUILHOU JEUNE, ses banquiers à Paris.

Société du Chemin de Séville-Xérès-Cadix.

Base légale.—Les statuts de la Société ont été approuvés, et sa constitution en Société anonyme autorisée par décret de la reine d'Espagne, en date du 4 mars 1857.

Capital social. — Actions, 23,750,000 f.
Obligations, 11,875,000

Le Chemin.

INDICATIONS SOMMAIRES.

Longueur. — 138 kilomètres, dont 104 sont, dès à présent, exploités; les 34 kilomètres restant seront ouverts au mois de juillet prochain.

Principaux centres desservis.—Séville, 120,000 âmes; Xérès, 65,000; San-Fernando, 25,000; Cadix, 70,000.

Parcours et voisinage immédiat. — 600,000 âmes.

Bassin de rayonnement. — **2,200,000 âmes.**

Tout le monde sait que, en France, les chemins de fer les plus productifs sont ceux qui constituent la grande ligne dont le point de départ est à Lille et le terme à Marseille : chemin du Nord, chemin de Paris à Lyon, chemin de Lyon à la Méditerranée.

Double garantie.

La *Compagnie générale de Crédit en Espagne*, au capital de 35 millions de francs, agissant en sa qualité de société anonyme et dans les termes de ses statuts, d'une part;

Et MM. les fils de GUILHOU jeune, banquiers, à Paris, — d'autre part.

Garantissent aux souscripteurs des actions proposées :

1° Un minimum d'intérêt et dividende :

Dr semest. de 1860, de	fr. 15,	soit 6 0/0	l'an.
Pour l'année 1861, de	35,	— 7 0/0	—
— 1862, de	35,	— 7 0/0	—
— 1863, de	40,	— 8 0/0	—
— 1864, de	40,	— 8 0/0	—
— 1865, de	40,	— 8 0/0	—
Les actionnaires auront donc touché le 1er janvier 1866,	fr. 205	moy. 7.45 0/0	

2° Le remboursement au pair de 500 f. l'une en janvier 1866, du montant des actions garanties, dans le cas où la totalité des bénéfices réalisés par la Compagnie du chemin de fer n'aurait pas couvert les dividendes ci-dessus énoncés.

Le droit du porteur devra, sous peine de déchéance, s'exercer dans les trois premiers mois de 1866, terme de rigueur.

Il résulte de cette disposition qu'à cette époque, le souscripteur, en outre de 205 fr. qu'il aura touchés, au *minimum*, se trouvera, dans cette alternative, ou de rentrer dans le capital qu'il aura fourni ou de rester définitivement pourvu d'un titre de premier ordre.

Sous l'influence des mêmes causes, la ligne analogue de l'Espagne part de Bayonne, aboutit à Cadix.

Cadix est le grand port de mer de l'Espagne. Il a la même importance que Trieste pour l'Autriche et Marseille pour la France. Il résulte, en effet, des documents officiels que les droits d'importation perçus aux ports de Cadix et de Séville représentent le quart des recettes des douanes espagnoles.

Le chemin de Séville à Cadix dessert cette belle province d'Andalousie si renommée par la richesse de son sol et la variété de ses produits;

Il profite de tout le trafic accumulé dans le parcours des sections qui le précèdent;

Enfin, il est appelé à recevoir une grande partie du trafic qui viendra de l'important embranchement de Cordoue à Grenade et à Malaga, et la totalité de celui qui doit donner l'embranchement bien plus important encore de Séville à Mérida, à travers l'Estramadure.

Le chemin de Séville-Xérès-Cadix peut donc compter sur un trafic local sans exemple en Espagne et assez rares dans les pays les plus riches de l'Europe. On peut s'en faire une idée par le produit du petit chemin de 27 kilomètres qui fonctionne aujourd'hui de Xérès à Puerto-Real, se reliant d'une part à la section de Séville-Xérès, et, d'autre part, à la direction de Xérès, Puerto-Real et Cadix. Ce chemin, prototype réduit de la grande ligne de Séville-Xérès-Cadix, tient, au point de vue des produits, la tête des lignes espagnoles.

Il résulte, en effet, de la dernière statistique (exercice 1858), qu'il a donné 40,910 fr., c'est-à-dire le double de la moyenne des chemins de fer espagnols.

Si l'on considère, en outre de ces ressources de trafic local, les grands éléments de trafic général qu'assure au chemin de Séville à Cadix sa position de grand aboutissant de toute l'Espagne sur l'Océan, on ne s'étonnera pas que toutes les études faites jusqu'ici sur le trafic de cette ligne s'accordent à en attendre un revenu de 13 à 14 °/o dès les premières années de l'exploitation et de 20 à 25 °/o pour les années suivantes.

Les revenus ci-dessus sont garantis comme *minimum*, sans préjudice des excédants, lesquels appartiendront en entier aux porteurs de titres.

Dans le cas où une fusion avec d'autres compagnies de chemins de fer serait contractée par la Compagnie de Séville-Xérès-Cadix, les porteurs d'actions qui renonceraient à jouir des avantages de cette fusion, auraient également la faculté de réclamer des parties garanties le remboursement de leurs actions; ce droit devra s'exercer dans les trois mois, terme de rigueur, qui suivront la fusion devenue définitive.

Résumé.

1° Intérêt à 7.45 0/0 l'an, en moyenne, garanti jusqu'au 1er janvier 1866;

2° Remboursement du capital garanti;

3° Probabilité d'un revenu de 20 à 25 0/0;

4° La situation du chemin de Séville-Xérès-Cadix est exceptionnelle; il est appelé à devenir le Lyon-Méditerranée de l'Espagne;

5° En exploitation depuis le 1er mars, il a traversé la période critique de la construction; son avenir repose sur des faits acquis et non sur des évaluations discutables.

Conditions de la souscription.

Les actions seront payables, savoir :
200 fr. en souscrivant;
150 fr. le 15 mai;
150 fr. le 15 juin.

Sous déduction, au profit du porteur, de l'intérêt à 6 0/0 des versements effectués, depuis la date desdits versements jusqu'au 1er juillet prochain, époque où commence la jouissance des titres.

La répartition aura lieu, au prorata des demandes, dans les dix jours qui suivront la clôture de la souscription.

Toute demande non accompagnée du premier versement de 200 francs sera considérée comme non avenue.

La souscription sera ouverte du 12 au 25 avril.

On souscrit : A Paris, chez MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE, banquiers, 50, rue de Provence;

A Madrid, au siége de la Compagnie générale de Crédit en Espagne.

Dans les villes où la Banque de France a des succursales, verser au crédit de MM. LES FILS DE GUILHOU JEUNE. (1901-5494 H.

FOIRE DE ROUBAIX.
THÉATRE DES AMATEURS

Situé sur la place de la Mairie.

(DIRECTION DE M. J. COUVREUR)

DIMANCHE 15 AVRIL

1. TANT VA L'AUTRUCHE A L'EAU, à-propos militaire mêlé de couplets.

2. LES PILULES DU DIABLE, grande pièce féerie en 4 actes et 12 tableaux.

On commencera à 7 h. 1/4 précises.

Prix des places : Places réservées (stalles), 2 f.; parquet, 1 f. 50 c.; galeries, 1 f.; amphithéâtre, 60 c.; parterre (debout), 30 c.

Nota. M. Couvreur a l'honneur d'informer le public qu'il ouvre un abonnement de famille pour toute la durée de la foire.

Pour les conditions, s'adresser au théâtre, sur la place de la Mairie, de dix heures à midi et de deux à quatre heures.